

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 56
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le samedi 24 octobre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 19 octobre 2020, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Clotilde CORRENOZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 5

Marcel BOS, Clotilde CORRENOZ, Patrick HUSTACHE, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS : 2

Didier COMELLA, Stéphane GIRARD

POUVOIRS : 0

Stéphane VIEUX a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Conditions d'utilisation de la salle polyvalente

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le fonctionnement actuel de la mise à disposition de la salle polyvalente aux associations et administrés. Madame le Maire indique que ce fonctionnement est susceptible de poser des problèmes, notamment en matière responsabilité de la Commune. Madame le Maire propose que la salle reste fermée et que les clés soient remises aux utilisateurs qui en font la demande selon des conditions précisées dans la convention ; les utilisateurs devant notamment fournir une attestation d'assurance.

Il est également proposé de maintenir la gratuité aux habitants pour des événements non payants ; *a contrario*, il est proposé que les événements à entrée payante donne lieu à un versement à Commune selon des conditions précisées dans la convention.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de retenir les conditions présentées ci-dessus,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme



Le Maire,

